

ANGLARDS DE SALERS

Séance du 23 mai 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-trois du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Anglards-de-Salers, légalement convoqué le 18 mai 2020 s'est réuni exceptionnellement, après en avoir avisé la Préfecture dans la salle Polyvalente Maurice Bergeron sous la Présidence de Monsieur François DESCOEUR, Maire, en raison en raison de la crise sanitaire, dans le cadre de la lutte contre le covid-19.

Nombre de Conseillers municipaux en service : 15

Etaient présent :

Monsieur François DESCOEUR, Maire

Monsieur Jean-Louis DAPON, Monsieur Alain MAGNE, Monsieur André BESOGNE, Monsieur Bernard VEYSSIERE, Sébastien SIMON, Thomas FAGEOLE, Raymond BLANCHEFLEUR, Alain DEFLISQUE, François FOURNIVAL, Daniel TREMEE, Brenda WALTER, Sandrine CHAZOULE, Alexandra ROUSSEYRE, Nadine FAUCHER

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

Compte Rendu

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur François DESCOEUR, Maire, (en application de l'article L.2122-17 du CGT), qui a déclaré les membres du Conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame Maryline BARRIER a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (Art L.2121-15 du CGCT)

Election du Maire

Le plus âgé des membres présents du Conseil municipal, Monsieur Jean-Louis DAPON, a pris la présidence de l'assemblée (Art L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré quinze conseillers présents et constaté que la condition du quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Mme Brenda WALTER – Mme ROUSSEYRE Alexandra
Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote afin de déposer son bulletin dans l'urne, après proposition de Monsieur François DESCOEUR pour sa candidature

Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

- | | |
|--|----|
| b) Nombre de votants : | 15 |
| c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : | 0 |
| d) Nombre de suffrages exprimés : | 15 |
| e) Majorité absolue : | 8 |

A obtenu, Monsieur François DESCOEUR 15 voix

Monsieur François DESCOEUR a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.
Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Nombre d'adjoints

Monsieur le maire expose, qu'en application des articles L.2122-1 à L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, considérant qu'en application de cette règle, Monsieur le maire fixe le nombre d'adjoints à quatre.

Election des Adjoints

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur François DESCOEUR, élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

Après proposition de M. Jean-Louis DAPON pour sa candidature

Premier tour de scrutin :

- | | |
|--|---------|
| a) Nombre de votants : | 15 |
| b) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : | 0 |
| c) Nombre de suffrages exprimés : | 15 |
| d) Majorité absolue : | 8 |
| e) A obtenu, Monsieur Jean-Louis DAPON : | 15 voix |

Monsieur Jean-Louis DAPON a été proclamé 1^{er} Adjoint

Sous le même procédé et les mêmes résultats ont été proclamés :

Monsieur Alain MAGNE a été proclamé 2^{ème} Adjoint

Monsieur André BESOGNE a été proclamé 3^{ème} Adjoint

Monsieur Bernard VEYSSIERE a été proclamé 4^{ème} Adjoint

Indemnités de fonctions du Maire

Vu le code Général des Collectivités Territoriales les articles L.2123-20 et suivants, considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité et avec effet au 24 mai 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de 40.3 % de l'indice brut 1027 (Population : 801 habitants)

ADOpte A L'UNANIMITE

Indemnités de fonctions des Adjoints au Maire

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-24 et suivant,

Vu les arrêtés municipaux du 23 mai 2020 portant délégations de fonctions aux adjoints au Maire. Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au maire avec effet au 24 mai 2020

- Premier Adjoint : 100 % du taux de 10.7 % de l'indice brut 1027
- Pour le deuxième, troisième et quatrième Adjoint : 75 % du taux de 10.7 % de l'indice brut

ADOpte A L'UNANIMITE

Désignation des délégués à la Communauté de Communes du Pays de Salers

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les pouvoirs des délégués du Conseil Municipal à la Communauté de Communes du Pays de Salers sont expirés et qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de trois délégués titulaires. Les Conseillers Communautaires sont les membres du Conseil Municipal désignés dans l'ordre du tableau. Ainsi le Maire sera toujours désigné Conseiller Communautaire, les Adjoints premier rang selon l'ordre de leur élection et entre adjoints élus sur la même liste, selon l'ordre de présentation sur la liste. Après les démissions de Monsieur Alain MAGNE et André BESOGNE au poste les Conseillers Communautaires élus sont : Messieurs François DESCOEUR, Jean-Louis DAPON, Bernard VEYSSIERE.

Désignation d'un Délégué au Comité Syndicat du Parc des Volcans d'Auvergne :

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Thomas FAGEOLE

ADOpte A L'UNANIMITE

Désignation de Délégués au Syndicat Intercommunal d'Eau de la Région de Mauriac

Le Conseil Municipal désigne Monsieur François DESCOEUR et Monsieur Jean-Louis DAPON

ADOpte A L'UNANIMITE

Désignation d'un délégué au Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes de l'électricité et du Gaz

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Sébastien SIMON

ADOpte A L'UNANIMITE

Délégation Spéciale de l'Agriculture

Le Conseil Municipal désigne Madame Nadine FAUCHER et Monsieur Raymond BLANCHEFLEUR

ADOpte A L'UNANIMITE

Désignation des Membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil Municipal désigne le Président : Monsieur François DESCOEUR, les Titulaires : Jean-Louis DAPON, Alain DEFLISQUE, Alain MAGNE. Les suppléants : André BESOGNE, Raymond BLANCHEFLEUR, Bernard VEYSSIERE

ADOpte A L'UNANIMITE

Désignation du Délégué de l'Agence Technique Départementale Cantal Ingénierie & Territoires

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Jean-Louis DAPON

ADOpte A L'UNANIMITE

Désignation des Représentants à l'Association des Communes Forestières

Le Conseil Municipal désigne : délégué Titulaire Monsieur Thomas FAGEOLE et en suppléant Monsieur Raymond BLANCHEFLEUR

ADOpte A L'UNANIMITE

Délégation du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer un certain nombre de compétences. Pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- De procéder, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget (100.000.00 €)
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres,
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférents,
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- De décider de la création de classe dans les établissements d'enseignement,
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100.000.00 € par l'année civile autorisée par le Conseil Municipal,
- De décider de la création de poste et d'embauche sur la commune

ADOpte A L'UNANIMITE

Commission Communale des Impôts directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts directs présidée par le Maire ou par un Adjoint Délégué.

Voici les listes proposées par Monsieur le Maire afin que le contrôleur des Impôts en désigne 6 dans chaque :

Commissaires Titulaires domiciliés sur la Commune

- SERRE Jean-Claude, domicilié à Pradelle
- VEYSSIERE Bernard, domicilié à Noux
- MARTIN NOILLE Claude, domicilié au Bourg
- BESOGNE André, domicilié au Bourg
- DAPON Jean-Louis, domicilié Cité Augustin Chauvet
- FOURNIER Sabine, domiciliée à Cité le Palin
- MARTIN NOILLE Fabienne, domiciliée à MONTCLARD
- DELESTRE Philippe, domicilié au Bourg,
- SIMON Sébastien, domicilié à Sarrette,
- CHAZOULE Sandrine, domicilié à Espinassoles,
- VEYSSIERE André, domicilié Route de Mauriac

Commissaire Titulaire domicilié hors de la Commune

- DIDELOT Henri, domicilié La Granoustie 15200 Le Vigean

Commissaires Suppléants domiciliés sur la Commune

- ROUSSEYRE Alexandra, domiciliée au Chambon

- FOURNIVAL Françoise, domiciliée au Chambon
- DEFLISQUE Alain, domicilié Route de Mauriac
- RIBES Véronique, domiciliée à Chapsières
- FAUCHER Nadine, domiciliée au Peil
- BLANCHEFLEUR Raymond, domicilié à Maleprade
- VERGNE Marcel, domicilié au Cheix
- AUBERTY Georges, domicilié au Bourg
- WALTER Brenda, domicilié au Peil
- FAGEOLE Thomas, domicilié au Bourg
- TREMEE Daniel, domicilié Route de Mauriac

Commissaire suppléant domicilié hors de la Commune

- FAUCHER Claude, domicilié à l'Oustalet, Commune du VIGEAN (15200)

Personnel Gestion du Château de la Trémolière

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 14 mai 1996 créant un poste de contractuel affecté à la gestion du Château de la Trémolière (Régisseur de recettes). Il propose au Conseil Municipal de renouveler ce poste pour la saison 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications décide de renouveler ce poste d'agent contractuel pour un besoin saisonnier du 20 juin au 31 septembre 2020.

Fixe le nombre d'heures de cet agent à 39.5 heures par semaine. Au cas où il serait demandé d'effectuer des travaux supplémentaires, il percevra une rémunération correspondant aux heures effectuées en plus du service normal. Il sera rémunéré sur la base de l'indice brut 347 indice majoré 325

ADOpte A L'UNANIMITE

Gestion du Château de la Trémolière

Monsieur le Maire propose que Monsieur Philippe DELESTRE ancien Conseiller Municipal s'occupe à titre bénévole du Château de la Trémolière en ce qui concerne la partie culturel et touristique.

ADOpte A L'UNANIMITE

Désignation des membres des Commissions Communales :

Commission de Communication : François DESCOEUR, Jean-Louis DAPON, Alain MAGNE, André BESOGNE, Bernard VEYSSIERE, **Brenda WALTER, Alexandra ROUSSEYRE**

Commission Ecole : François DESCOEUR, Jean-Louis DAPON, Alain MAGNE, André BESOGNE, Bernard VEYSSIERE, **Sandrine CHAZOULE**

Commission Cantine : François DESCOEUR, Jean-Louis DAPON, Alain MAGNE, André BESOGNE, Bernard VEYSSIERE, **Françoise FOURNIVAL**

Commission Centre Aéré, équipement sportif : François DESCOEUR, Jean-Louis DAPON, Alain MAGNE, André BESOGNE, Bernard VEYSSIERE, Alexandra ROUSSEYRE, Daniel TREMEE

Commission Affaires Juridiques : François DESCOEUR, Jean-Louis DAPON, Alain MAGNE, André BESOGNE, Bernard VEYSSIERE, **Thomas FAGEOLE**

Commission Château Culture : François DESCOEUR, Jean-Louis DAPON, Alain MAGNE, André BESOGNE, Bernard VEYSSIERE, **Philippe DELESTRE, Ensemble du Conseil**

Commission Médecine : François DESCOEUR, Jean-Louis DAPON, Alain MAGNE, André BESOGNE, Bernard VEYSSIERE, **Françoise FOURNIVAL**

Commission Relation des Commerçants : François DESCOEUR, Jean-Louis DAPON, Alain MAGNE, André BESOGNE, Bernard VEYSSIERE, Alain DEFLISQUE, Daniel TREMEE

Commission Relation avec le CPI : François DESCOEUR, Jean-Louis DAPON, Alain MAGNE, André BESOGNE, Bernard VEYSSIERE, **Alain DEFLISQUE**

Commission Urbanisme, Environnement : François DESCOEUR, Jean-Louis DAPON, Alain MAGNE, André BESOGNE, Bernard VEYSSIERE, **Raymond BLANCHEFLEUR**

Commission Cimetières : François DESCOEUR, Jean-Louis DAPON, Alain MAGNE, André BESOGNE, Bernard VEYSSIERE, **Raymond BLANCHEFLEUR, Sandrine CHAZOULE**

Commission des Finances : François DESCOEUR, Jean-Louis DAPON, Alain MAGNE, André BESOGNE, Bernard VEYSSIERE

Commission des Travaux : François DESCOEUR, Jean-Louis DAPON, Alain MAGNE, André BESOGNE, Bernard VEYSSIERE, **Raymond BLANCHEFLEUR, Alain DEFLISQUE**

Commission Gestion du Matériel : François DEESCOEUR, Jean-Louis DAPON, Alain MAGNE, André BESOGNE, Bernard VEYSSIERE, **Alain DEFLISQUE, Daniel TREMEE**

Commission Adressage : François DESCOEUR, Jean-Louis DAPON, Alain MAGNE, André BESOGNE, Bernard VEYSSIERE, **Brenda WALTER, Daniel TREMEE**

Commission Responsable du Château : François DESCOEUR, Jean-Louis DAPON, Alain MAGNE, André BESOGNE, Bernard VEYSSIERE, **Philippe DELESTRE**

Commission Mémoire : François DESCOEUR, Jean-Louis DAPON, Alain MAGNE, André BESOGNE, Bernard VEYSSIERE

Monsieur le Maire clôt les débats à 22h15 remercie les conseillers municipaux et lève la séance.